

Audit de la gouvernance informatique

Secrétariat général du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports

L'essentiel en bref

Le Contrôle fédéral des finances (CDF) a annoncé l'audit de la gouvernance TIC du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) dans son programme annuel de 2020. Divers motifs ayant empêché sa réalisation plus tôt, l'audit a été remis à 2022. Compte tenu des résultats des travaux préparatoires de l'audit réalisés en été 2022, le CDF renonce à un audit complet pour les raisons suivantes : les responsables au niveau du département et du Groupement Défense (Groupement D) ont reconnu la nécessité d'agir et des risques en lien avec la gouvernance TIC et ont pris les mesures qui s'imposent. En outre, le CDF ne voit pas, pour le moment, la nécessité d'agir. Une évaluation définitive n'est toutefois pas encore possible en raison de l'absence de résultats des travaux.

Le présent rapport expose les résultats des travaux préparatoires de l'audit. Le CDF constate que la mise à jour de la gouvernance TIC au niveau départemental a été effectuée et qu'elle doit maintenant être mise en œuvre. En raison de nombreux changements, en particulier au sein du Groupement D, une révision de la gouvernance TIC de cette unité administrative s'impose. Le mandat correspondant a déjà été émis.

Gouvernance TIC du DDPS : des améliorations ponctuelles sont nécessaires

La gouvernance TIC du DDPS a été remaniée en 2021 et 2022 en raison de réorientations stratégiques au niveau de la Confédération et du département. La nouvelle gouvernance TIC et numérique du DDPS est entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2022 par une directive du DDPS, également nouvelle. La date à laquelle la gouvernance TIC sera déployée dans son intégralité dans le département et tous les offices n'est pas encore fixée. La nouvelle gouvernance TIC du DDPS doit faire l'objet d'améliorations ponctuelles, par exemple pour s'aligner sur les prescriptions du DDPS en vigueur. D'autres modifications seront également nécessaires en raison des révisions législatives attendues en 2023.

Comme prévu, le Secrétariat général du DDPS (SG-DDPS) doit analyser régulièrement les modifications à apporter à la gouvernance TIC et, si nécessaire, les mettre en œuvre dans les délais impartis. Une attention particulière doit être accordée aux changements en cours au sein du Groupement D afin de veiller à ce que la gouvernance TIC du département et du Groupement D régleme le pilotage de manière cohérente et exhaustive. Dans ce contexte, le CDF recommande au SG-DDPS de mettre en œuvre le processus prévu dans la gouvernance TIC pour la définition et la maintenance du cadre de gouvernance.

Gouvernance TIC du Groupement Défense : le mandat de révision urgent a déjà été émis

Le 1^{er} septembre 2021, le Conseil fédéral a chargé le Groupement D de mettre en place le commandement Cyber en tant que fournisseur de prestations TIC indispensables pour l'engagement de l'armée. Ce commandement remplacera la Base d'aide au commandement au 1^{er} janvier 2024. D'ici là, la nouvelle ordonnance concernant l'informatique dans l'armée

doit créer le cadre juridique nécessaire à cet effet. Le Groupement D examine actuellement la nécessité d'adapter la gouvernance TIC, les ordonnances et les directives à tous les niveaux (Confédération, département, Groupement D). Il élaborera ensuite l'ordonnance concernant l'informatique dans l'armée dans le cadre d'un projet législatif.

Le commandement de l'armée a consolidé et concrétisé sa stratégie dans les objectifs TIC 2026. Le transfert des prestations de base TIC de la Base d'aide au commandement vers l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (OFIT) devrait alléger la charge de travail du Groupement D. Temporairement, certaines prestations TIC indispensables pour l'engagement seront aussi externalisées vers l'OFIT. Le pilotage global des prestations TIC (gouvernance TIC) sera centralisé à l'état-major de l'armée, et le nouveau fournisseur de prestations, le commandement Cyber, se concentrera sur les prestations TIC indispensables pour l'engagement.

Ces décisions stratégiques ont des implications importantes pour l'organisation, les processus ainsi que le personnel et doivent apparaître dans la nouvelle gouvernance informatique du Groupement D, dont l'élaboration a été demandée.

Texte original en allemand